



## Pension compensatoire/pe sion alimentaire

Par **Tif0649**, le **10/09/2021** à **13:18**

Bonjour,

Suite à une décision de justice je dois verser une pension compensatoire de 250 euros par mois. Je paye l'intégralité du crédit de l'appartement de 1000euros et je n'y loge plus.

Elle travaille à plein temps. Et le jugement de non conciliation a été rendu je dois en plus payer 300euros de pension alimentaire.

Je pensais que cela annulait la pension compensatoire.

Donc gagnant aux alentours de 1900 euros

Je dois versé 1000euros de crédit ( elle est logé gratuitement alors qu'elle travaille) puis 250 euros compensatoire et 300 euros de pensions pour mes 2 filles âgées de 19 et 15ans.

Comment cela est-ce possible à part vivre dans ma voiture je fais comment ??

Pouvez-vous m'éclairer ?

Par **Zénas Nomikos**, le **10/09/2021** à **13:39**

Bonjour,

vous pouvez saisir le JAF pour demander une réévaluation de la prestation compensatoire.